

**AVIS DE PUBLICITE – AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT) POUR LES ACTIVITES
COMMERCIALES DU PORT DE PLAISANCE DE LA POINTE DES GALETS**



**Procédure de mise en concurrence en vue de désigner les attributaires des AOT activités commerciales du
Port de plaisance de la Pointe des Galets (La Réunion)**

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) (BP 50049 – 97822 Le Port Cedex - Ile de La Réunion) lance une procédure de mise en concurrence pour l'attribution des Autorisations d'occupation temporaires (AOT) portant sur les locaux affectés à une activité commerciale sur l'emprise du port de plaisance de la Pointe des Galets sur le territoire de la commune du Port (La Réunion). Les locaux mis à disposition auront pour vocation d'abriter les activités économiques suivantes : bar restaurant, commerce de proximité, commerce spécialisé, activité liée à la mer, bureaux.

La procédure est lancée en application de l'article L. 2122-1-1 du CGPPP qui prévoit que l'autorité gestionnaire du domaine public doit procéder à la mise en concurrence des autorisations d'occupation domaniales lorsqu'elles permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le périmètre, la durée, le contenu et les éléments structurants des lots – ainsi que les modalités de dépôt des propositions par les candidats sont librement accessibles sur la page Internet suivante :

<https://www.tco.re/plaisance/aot/>

Les candidatures et les offres doivent être remises selon le format précisé dans les documents de la consultation disponible sur la page Internet précisée ci-dessus avant le 22 novembre 2024 à 11h00 (heure La Réunion).